

Argumentaire pour le Leaving Care

1 Introduction

1.1 A quoi sert cet argumentaire?

Avec cet argumentaire, le Centre de compétences Leaving Care a pour but d'**attirer l'attention sur la situation des care leavers en Suisse**. Il contribue ainsi à faire avancer cette cause et à **améliorer** la situation des care leavers.

L'argumentaire donne une **orientation** dans le domaine du leaving care en Suisse. Toute personne active en politique, dans une association, auprès des autorités ou sur le terrain doit pouvoir s'informer de la situation, des besoins et des champs de développement et connaître les projets et prestations dans le contexte du leaving care.

Par ailleurs, l'argumentaire peut servir de **document de référence pour des demandes de financement** adressées à des fondations. Les organisations d'aide à la jeunesse sont de plus en plus nombreuses à le constater: il faut des concepts pour accompagner la transition vers l'indépendance. Actuellement, beaucoup de cantons manquent de bases juridiques pour offrir ce genre de prestations. C'est là que les fondations peuvent apporter un soutien précieux.

1.2 Le Centre de compétences Leaving Care

Mettant en lumière la thématique des care leavers aux quatre coins du pays, le Centre de compétences Leaving Care en appelle à la société et aux responsables de la politique sociale pour assurer à ces jeunes une égalité des chances. A cette fin, il réunit les connaissances et expériences existantes, s'associe aux efforts engagés et soutient des initiatives dans toute la Suisse.

Le Centre de compétences Leaving Care est né de la volonté commune des trois associations CURAVIVA, INTEGRAS et PACH et bénéficie de l'appui de la fondation Drosos. De plus amples informations sur le Centre de compétences Leaving Care sont disponibles sur internet à l'adresse leaving-care.ch

1.3 Sommaire de l'argumentaire

L'argumentaire est structuré comme suit:

Situation initiale: le chapitre 2 fait le point sur la situation de départ et les défis des care leavers. Cette base permet de définir les besoins en matière de soutien des care leavers et d'identifier les facteurs clé pour une transition réussie.

Champs de développement: les champs de développement présentant des options de changement et pouvant ainsi mener à des transitions réussies sont décrits au chapitre 3. Après un premier tour d'horizon, ces champs de développement sont éclairés plus spécifiquement par rapport au contexte suisse.

Conclusion: cet argumentaire se termine par une conclusion sur la situation actuelle en Suisse. Les références bibliographiques utilisées se trouvent dans les notes de fin en annexe. Les notes de bas de page apportent quelques informations complémentaires. Dans la bibliographie, les sources sont classées par ordre alphabétique.

2 Situation initiale

2.1 Care leavers et leaving care – définitions

Les **care leavers** sont des jeunes qui se trouvent au seuil de la vie adulte et qui ont passé une partie de leur vie dans un foyer, une communauté d'habitation ou une famille d'accueil. Certains restent dans leur famille d'accueil au-delà de la majorité, mais sans base légale, alors que d'autres sont sur le point de quitter leur institution ou famille d'accueil ou l'ont déjà quittée.

Par rapport aux jeunes ayant grandi dans leurs familles d'origine, les care leavers sont **désavantagés dans beaucoup de domaines de la vie** et ne reçoivent au final qu'un **soutien insuffisant** dans leur cheminement vers la vie adulte. Bien qu'ils connaissent des situations et des défis similaires, les care leavers représentent un **groupe très hétérogène**: chacun a son propre parcours de vie, des perspectives différentes, des ressources inégales et donc des besoins de soutien particuliers. C'est pour cela qu'il faut des formes de soutien variées axées sur les besoins individuels de chaque care leaver.

La phase dite du **leaving care** correspond à l'exigeante transition vers la vie adulte à partir d'un placement extrafamilial. Les paragraphes suivants expliquent en quoi ce passage est exigeant pour un care leaver.

2.2 Passage à la vie adulte. Comment franchit-on le cap aujourd'hui?

La transition vers la vie adulte a fondamentalement changé pour l'ensemble des jeunes. Elle est devenue sensiblement **plus exigeante**. D'une part, le temps de la jeunesse est plus long qu'avant. D'autre part, son terme n'est plus clairement défini^A. En outre, les frontières entre travail, formation et loisirs sont devenues perméables. Les jeunes sont extrêmement sollicités au niveau individuel pour trouver eux-mêmes leur orientation et «se repérer par rapport à la concurrence sociale et professionnelle»^B.

L'allongement de ces années de jeunesse a d'ailleurs une **incidence sur d'autres transitions** qui attendent les jeunes adultes, que ce soit en quittant leur foyer d'origine^{1:C}, en commençant une activité lucrative, en gagnant leur indépendance financière, en tissant un réseau indépendant de leur famille d'origine, en fondant une famille ou en se mettant en couple. En considérant la société dans sa globalité, un constat s'impose: **«désormais, on a 18 ans à 25 ans»!**^D Quant aux passages d'un domaine de vie à un autre (éducation, activité lucrative, logement, famille, loisirs), on peut constater une **«yoyoïsation»**^E. Les transitions se font à des **moments différents** et sont **réversibles**, par exemple lorsqu'une jeune adulte retourne vivre dans son foyer parental le temps d'accomplir une nouvelle formation. Ces parcours en yoyo s'accompagnent d'attentes, d'exigences et d'attributions contradictoires, qui sont autant d'épreuves pour les jeunes.^F

Un **passage réussi à la vie adulte** dépend des **ressources** que les jeunes ont à leur disposition. Il s'agit notamment de moyens financiers, de réseaux sociaux, de relations proches et de l'accès aux aides.^G

La plupart des jeunes de cette tranche d'âge bénéficient «de soutiens sociaux considérables dans leur environnement familial et social»^H.

¹ En Suisse, le départ du foyer d'origine intervient en moyenne entre l'âge de 24 et 25 ans (Freymond 2016: 4-6)

2.3 Passage à la vie adulte. Quelle est la réalité des care leavers?

2.3.1 Dispositions légales et encadrement institutionnel

Pour la plupart des jeunes ayant vécu dans une **institution** en Suisse, le financement de la prise en charge prend fin à l'âge de la majorité, voire éventuellement au terme d'une formation. Aucune **possibilité de retour** n'est prévue. Un **suivi continu** est parfois possible, mais seulement s'il **s'enchaîne directement avec le placement**.

Certains jeunes vivant dans des **familles d'accueil** y restent au-delà de la majorité. Pour d'autres en revanche, cela s'avère impossible. Dans tous les cas, le financement de l'accueil et de la prise en charge se termine à la majorité, après quoi les parties impliquées doivent régler entre elles le prolongement de l'accueil (financement, règles de vie commune etc.). Dès lors, il n'y a plus non plus de suivi par une personne de référence.

En Suisse, il n'existe **pas de loi nationale pour l'aide à l'enfance et à la jeunesse**. Les bases légales concernant le placement d'enfants et de jeunes dans des institutions ou des familles d'accueil sont répartis dans différentes lois fédérales: le **code civil** (CC; selon le droit régissant la protection de l'enfant, les mesures protectrices prennent fin à 18 ans), le **droit pénal des mineurs** (DPMIn; l'aide prend fin au plus tard à 25 ans) et la **loi fédérale sur l'assurance-invalidité** (LAI; aucune limite d'âge pour les aides). Par ailleurs, l'**ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption** (OPEE) régit uniquement le placement de *mineurs* en dehors du foyer familial, soit dans des familles d'accueil ou des institutions.

De manière générale, on peut dire qu'au-delà de la majorité, l'accès à des prestations est mieux assuré par le biais d'attributions décidées par les autorités pénales des mineurs, la formation scolaire spéciale ou l'assurance-invalidité que par le biais des autorités de protection des mineurs et des services spécialisés (services sociaux, services en charge de l'enfance et de la jeunesse). A titre complémentaire, il existe un grand nombre de **lois et ordonnances cantonales**. Ainsi, la fin d'un placement en institution ou en famille d'accueil dépend des dispositions légales en vigueur. Autrement dit, il existe des **différences flagrantes** d'un canton et d'une région à l'autre.

L'atteinte de la majorité entraîne aussi un **changement** au niveau des **systèmes de soutien institutionnels** (échéance des mesures protectrices de l'enfance, évtl. prise de mesures protectrices de l'adulte, évtl. recours indépendant à l'aide sociale, mesures de formation et d'insertion professionnelle, transfert des services psychiatriques pour mineurs à ceux pour adultes etc.). Dans la plupart des cas, les services d'aide à l'enfance et à la jeunesse ne sont **pas tenus de se coordonner** avec les offres de services destinées aux adultes, privant ainsi les care leavers d'un suivi ordonné. Pour ces derniers, le système de soutien des adultes s'avère très **difficile à appréhender**. Souvent, les **accès** pour care leavers ne sont **pas clairs**. Au contraire des aides à l'enfance et à la jeunesse, la plupart des aides suivantes ne s'inscrivent **plus dans un concept global**.

2.3.2 Défis d'ordre structurel, risques biographiques et manque de ressources

Pour les care leavers, ces conditions structurelles **multiplient les défis** à relever au cours de la transition vers la vie adulte:

- **Transitions précoces sans soutien:** tandis que d'autres jeunes adultes vivent dans leur foyer familial d'origine jusqu'à 25 ans environ, la plupart des care leavers doivent quitter leur institution et souvent aussi leur famille d'accueil à 18 ans ou au plus tard à la fin de leur formation. Un pilier important leur est ainsi retiré.

- **Transitions parallèles et simultanées:** contrairement aux jeunes de leur âge grandissant dans leurs familles d'origine, les care leavers doivent affronter différentes transitions en parallèle, et dans bien des cas du jour au lendemain, au moment d'atteindre la majorité, notamment dans les domaines de la formation ou du travail, du logement et de la vie sociale.
- **Départ irréversible de l'institution/de la famille d'accueil:** quiconque a quitté une institution ne pourra plus y retourner après avoir passé le cap des 18 ans. Les séjours en famille d'accueil sont en principe soumis au même régime, ce qui est loin d'aller de soi. En effet, face à une situation de crise, les autres jeunes du même âge peuvent généralement recourir au soutien matériel et moral de leur foyer parental.

En résumé, cela signifie que les care leavers sont confrontés à **davantage d'obstacles** dans leur passage à la vie adulte que les jeunes du même âge qui grandissent dans leurs familles d'origine. Ces obstacles sont principalement liés à la fin prématurée des prestations d'aide à la jeunesse et sont donc **d'ordre structurel**, ce qui engendre un risque biographique pour les care leavers.^I A la suite d'un départ précoce et souvent abrupt d'une institution ou d'une famille d'accueil, la société d'aujourd'hui s'attend à ce que les care leavers prennent leur vie en main de manière autonome et responsable. Cela représente pourtant **énormément de bouleversements** qui sont synonymes d'une jeunesse abrégée.^J Or beaucoup de care leavers ont traversé des passes difficiles dans leur existence et sont en partie issus de conditions précaires. Bien des fois, leurs parcours sont jalonnés de traumatismes ayant un fort impact mental.^K Autrement dit, ces jeunes sont souvent **moins bien armés pour ce «parcours du combattant»**. La perspective d'un soutien ou d'une prise en charge étant quasiment inexistante, leur situation est **autrement plus compliquée** que celle des jeunes du même âge ayant grandi dans leur famille d'origine:

- Leurs réseaux sont moins robustes, et avec la fin de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, des personnes ressources importantes sont mises à l'écart, aussi bien des adultes que des pairs.
- La famille d'accueil leur apporte souvent moins d'appui.
- Les ressources matérielles à leur disposition sont moindres.
- Leurs conditions de logement sont souvent instables, entraînant parfois même un risque de sans-abrisme.
- Les jeunes sont moins qualifiés et se retrouvent plus souvent au chômage.
- Les jeunes deviennent souvent jeunes parents sans le vouloir.
- Les jeunes sont plus souvent sujets à des maladies (psychiques).^L

Dans des études internationales, le constat est sans appel: **les care leavers font partie des cercles de personnes les plus menacés d'exclusion sociale.**^M

2.4 Les care leavers et leurs besoins de soutien

A mesure que les difficultés s'accumulent au fil de leur parcours, les care leavers peuvent être guettés par des crises violentes et se sentir surmenés. Parfois, ces difficultés surviennent un certain temps seulement après le départ d'une institution ou d'une famille d'accueil. Voici quelques exemples: la recherche d'un travail en fin d'apprentissage n'aboutit pas; la situation de logement devient précaire; le salaire (d'apprenti) ne suffit pas pour subvenir aux besoins quotidiens; un couple se brise. **Un départ bien préparé ne garantit pas une transition réussie vers l'indépendance.** La stabilisation biographique et les capacités à gérer une situation de crise, fruits du placement en institution ou en famille d'accueil,

risquent d'être réduits à néant en raison de l'absence d'un suivi professionnel. Bien souvent, les care leavers retombent durablement dans la dépendance du système d'aide sociale, ce qui peut entraîner de lourdes conséquences biographiques et sociales.^N

En comparaison aux jeunes ayant pour foyer leurs familles d'origine, les care leavers sont ainsi confrontés à des **défis particuliers** en passant à l'âge adulte et sont **désavantagés à plusieurs égards**. Par conséquent, les care leavers ont souvent (potentiellement) besoin de plus de temps pour leur développement, leur chemin vers l'indépendance et leur parcours formation que les autres jeunes.^{O;2} Dans bien des cas, il leur faut par ailleurs un **soutien professionnel** pour gagner en autonomie dans tous les domaines de la vie, **des compétences du quotidien aux finances en passant par le logement, le réseau relationnel/les relations, la formation, l'insertion professionnelle et les loisirs**.

2.5 Les conditions d'une transition réussie

Sur la base de résultats de recherches internationales, les aspects suivants ont été identifiés comme étant des **facteurs clés**^{P;Q} **d'une transition réussie** à la vie adulte pour les care leavers:

- **Relations sociales:** la transition se passe particulièrement bien lorsque les care leavers bénéficient d'un dispositif d'assistance *stable* et *continu* et qu'ils peuvent compter sur des *personnes ressources importantes*, par exemple la famille d'origine, des jeunes du même âge, des spécialistes ou d'autres personnes appartenant à un réseau d'entraide informel ou formel.
- **Logement:** des conditions de logement *stables* et *satisfaisantes* peuvent être considérées comme une catégorie clé pour la réussite d'une transition.
- **Perspectives de formation:** les processus de formation au sens large jouent un rôle important pour les care leavers pour ce qui est de la gestion d'épisodes biographiques douloureux. Les *expériences positives* recueillies dans le système éducatif favorisent la résilience des jeunes.^R Une *scolarité formellement accomplie* améliore les perspectives d'intégration sociale. L'*encouragement* et la *promotion* par des personnes de référence et autres actrices et acteurs du système éducatif peuvent aider à ce que l'éducation des jeunes soit durablement couronnée de succès.^S
- **Santé psychique et physique:** la santé psychique et physique est également un facteur clé pour une transition réussie. Le *suivi* par une *personne ressource* ainsi que l'*accès à des soins adéquats* sont particulièrement importants.
- **Compétences pratiques du quotidien:** l'acquisition de compétences pratiques pour gérer sa vie quotidienne revêt une grande importance. Pour bien assimiler ces compétences, les care leavers doivent *prendre progressivement plus de responsabilités* et évoluer dans un *environnement social stable* durant la transition. Le seul entraînement des compétences est insuffisant.

² Ayant besoin de plus de temps pour accomplir leur scolarité ou leur formation, même en étant plus âgés, un certain nombre de care leavers empruntent des «slow tracks» (cf. Peters/Zeller 2019: 42; Thomas 2016: 28; Courtney et al 2006)

3 Champs de développement favorisant la transition

Afin d'améliorer la situation des care leavers en Suisse et de favoriser l'égalité des chances, des changements s'imposent à différents endroits et niveaux. Sur la base des éclairages qui précèdent, on peut déduire six champs de développement. Ceux-ci sont liés et se recoupent à certains égards.^{3;T}

3.1 Tour d'horizon des champs de développement

- 1) **Reconnaître la situation et les défis des care leavers dans la société, en politique et dans les milieux spécialisés:** pour permettre un changement au niveau de la législation, de l'infrastructure des services et de la collaboration directe avec les care leavers, il s'agit en premier lieu de reconnaître que le temps de la jeunesse n'est pas le même, qu'ils sont confrontés à des déficits structurels et qu'ils font face à des exigences spécifiques en passant à l'âge adulte.
- 2) **Rester responsable:** un soutien lacunaire et la rupture de contacts importants rendent la transition vers l'indépendance encore plus délicate. Il faut faire évoluer la législation, les organisations et la coopération entre celles-ci.
- 3) **Développer l'aide à la jeunesse:** pour préparer les care leavers de la meilleure manière possible à la transition vers la vie adulte et les accompagner dans cette phase, il convient de développer des offres d'aide à la jeunesse, aussi bien stationnaires qu'ambulatoires, aussi bien «in care» que «after care» (pendant et après la prise en charge).
- 4) **Garantir des perspectives de formation:** comme l'assistance éducative prend souvent fin prématurément, beaucoup de care leavers se trouvent désavantagés dans leur éducation. Or il s'agit là d'un facteur essentiel pour la réussite de la transition. Ce champ de développement implique des activités dans divers domaines et champs d'action.
- 5) **Offrir des moyens financiers et techniques favorisant l'autogestion des care leavers:** la participation et l'expérience de l'autogestion aident les jeunes à faire valoir leurs droits. Les care leavers défendent mieux leurs intérêts et leurs droits s'ils s'organisent collectivement.
- 6) **Rendre accessible et partager les connaissances et informations:** le savoir peut servir à orienter, à sensibiliser et à planifier une action concrète. Qu'elles soient acquises par les care leavers, tirées de travaux de recherche ou recueillies sur le terrain, les connaissances et expériences doivent être rendues accessibles dans un format adapté à leur destinataire. Il en va de même pour les informations et outils pouvant s'avérer utiles au cours d'une transition.

³ Les champs de développement sont tirés d'une part d'analyses faites pour la Suisse (cf. Rein 2018; Schaffner et al. 2019; Schaffner 2017) et d'autre part de prises de position allemandes transposées dans le contexte suisse: 1) tiré de la prise de position de la Société internationale pour l'aide éducative (IgfH) et de l'institut de pédagogie sociale et organisationnelle de l'Université de Hildesheim: www.igfh.de/cms/nachrichten/jugendhilfe-und-dann-care-leaver-haben-rechte-positionspapier-jetzt-online (en all.); 2) tiré de la prise de position du réseau Netzwerk Careleaver e.V.: www.careleaver.de/wp-content/uploads/2013/09/Positionspapier.pdf (en all.).

3.2 Champs de développement et réalisation

Ci-après, les champs de développement sont présentés de manière approfondie et assortis d'exemples. Les prestations et initiatives suisses sont mises en évidence et sont décrites plus en détail dans l'annexe.

Champ de développement 1

Reconnaître la situation et les défis des care leavers dans la société, en politique et dans les milieux spécialisés

En considérant les conditions et le cadre sociétal dans lesquels se déroule le passage à l'âge adulte^U, et à la lumière des résultats des recherches en neurosciences^V, il apparaît clairement que la fin de l'aide à la jeunesse à 18 ans n'est plus appropriée. De plus, les désavantages et défis des care leavers en Suisse sont indéniables. En examinant leurs besoins avec sérieux et en prenant conscience de la nécessité de les soutenir, on constate qu'un changement s'impose aussi bien **au niveau de la législation** et des **offres stationnaires et ambulatoires d'aide à la jeunesse** que dans le domaine de **l'assistance institutionnelle** pour (jeunes) adultes. Reconnaître que les care leavers font face à des défis particuliers, c'est aussi créer une base pour développer leur **autonomie** et améliorer le **soutien direct** qui leur est destiné.

Depuis quelques années, les milieux spécialisés (de l'aide à l'enfance et à la jeunesse notamment) ont pris davantage conscience de la réalité et des besoins des care leavers. L'intérêt croissant témoigné par la recherche ainsi que de premières initiatives et projets y ont contribué, tout comme la **déclaration finale de 2014 de la Communauté de travail internationale pour la jeunesse (IAGJ)**: pour améliorer la situation des care leavers, plusieurs recommandations ont été élaborées et réunies sous le titre «Care leavers: de la responsabilité de l'aide à l'enfance et à la jeunesse pour les jeunes adultes ayant grandi dans un placement sous responsabilité publique. Pédagogie, structures et politique».^W La **COPMA** (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes) et la **CDAS** (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) sont en train d'élaborer des recommandations pour le **placement extrafamilial** et plus spécifiquement pour la phase de départ. Quatre des **standards «Quality4Children»**⁴, étroitement liés à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU⁵, ont trait au processus de départ et au suivi continu⁶. Ce sont là des étapes importantes. Reste qu'il faudra poursuivre ces efforts si l'on veut parvenir à une reconnaissance à large échelle de la situation et des défis des care leavers.

⁴ www.integras.ch/images/pdf/themenmenu/kinderrechte/qualityforchildren/Standards_Q4CH_CH_Version_fr.pdf

⁵ https://www.unicef.ch/sites/default/files/2018-08/un-kinderrechtskonvention_fr.pdf

⁶ Les standards Quality4Children qui importent dans le présent contexte sont les suivants:

Standard 15: Le processus de départ est minutieusement planifié et mis en œuvre.

Standard 16: La communication relative au processus de départ est effectuée de façon utile et appropriée.

Standard 17: L'enfant/le jeune a le droit de participer à la préparation à son départ.

Standard 18: Un suivi, un soutien permanent et une opportunité de maintien de contact sont assurés.

Un **placement prend fin** à un **moment particulièrement inopportun** du développement d'une jeune personne. Les care leavers risquent d'en retirer des séquelles sociales et biographiques. La durabilité même de tout ce qui est investi dans l'aide à la jeunesse se trouve ainsi remise en question.^X Un suivi continu pourrait être assuré de différentes manières. L'enjeu principal consiste à organiser les transitions entre deux systèmes de soutien «de sorte à ce que celles-ci fassent écho aux changements des transitions biographiques».^Y Quant à savoir quelle forme de suivi serait appropriée et favorable, cela dépend des dispositions légales et des réalités institutionnelles dans les cantons:

a) Adapter les bases légales: il convient en premier lieu de **flexibiliser et de prolonger les aides à la jeunesse jusqu'à l'âge de 25 ans**. Pour cela, les cantons doivent créer les bases légales idoines. Selon les besoins, chaque jeune adulte pourrait alors rester plus longtemps en institution ou en famille d'accueil, ou bénéficier d'autres prestations, ambulatoires, dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Certains cantons se sont déjà dotés des bases légales pour prolonger l'octroi des prestations d'aide à la jeunesse.⁷

b) Développer les infrastructures de services: il convient ensuite de créer ou développer une infrastructure de services coopératifs^{8;Z} qui aille plus loin que les prestations d'aide à l'enfance ou à la jeunesse. Plusieurs pistes sont envisageables et peuvent en partie se recouper:

I. Postes avec accès global et disponibilité/suivi continu. Une telle fonction conviendrait par exemple pour l'assistantat, donc pour les équipes des services sociaux qui travaillent déjà étroitement avec les jeunes et leurs familles depuis un certain temps. Ces personnes seraient à même d'assurer l'accompagnement des care leavers après leur départ d'une institution ou d'une famille d'accueil.

II. Une autre approche consiste à organiser cette disponibilité prolongée sous forme de **bénévolat accompagné^{AA}** comme par exemple dans les **approches peer-to-peer** ou dans les **programmes de mentorat**. L'idée est que des personnes qui ne sont pas du métier apportent un soutien bénévole aux care leavers. En Suisse, on peut faire référence à des offres comme le programme de parrainage **Gotte-Götti**⁹ du Réseau de care leavers de la région de Bâle ou le programme de mentorat **TAKE OFF**¹⁰ à Zurich. D'autres propositions sont aussi envisageables, notamment dans le cadre d'activités de jeunesse ou dans des organisations du secteur adultes.

III. Création d'une **«infrastructure en réseau»**. Il s'agit ici de mettre en réseau les organisations d'aide à la jeunesse et les organisations du système de soutien institutionnel pour (jeunes) adultes, de coordonner la collaboration entre elles et d'initier une collaboration **ad hoc** entre des prestataires professionnels et des acteurs sociaux émanant de l'entourage.

⁷ La réglementation juridique de Bâle-Ville est celle qui va le plus loin actuellement: le § 11 de la loi sur l'aide à l'enfance et la jeunesse du 01.01.2015 prévoit des prestations jusqu'à la fin de la 25^e année à condition que des prestations aient déjà été octroyées avant la majorité légale. Le canton de Bâle-Campagne permet également l'octroi de prestations «pour motifs importants» au-delà de la majorité si l'accueil a commencé avant la majorité. D'autres cantons comme Berne, Zurich et Lucerne sont en train de revoir leurs dispositions légales en matière de placement en institution et en famille d'accueil et d'adapter d'autres prestations d'aide à la jeunesse.

⁸ Zeller et Königter (2018: 18) exigent le développement d'une infrastructure de services coopératifs, qu'ils envisagent comme un «travail social autour des transitions» (ibid.)

⁹ Programme «Parrain-marraine» – <https://www.careleaver-info.ch/> (en all.)

¹⁰ <https://careleaver.ch/2018/12/05/care-leaver-projekt/> (en all.)

Le développement de l'aide à la jeunesse est étroitement lié aux dispositions légales des différents cantons. Il dépend notamment de la question du financement d'un placement (limite d'âge), mais aussi de la possibilité de recourir à des prestations d'aide ambulatoires. Indépendamment de ces considérations, nous dressons ici une liste de points pouvant et devant être développés dans le cadre des réglementations en vigueur.¹¹ Les offres «**in care**» sont à distinguer des offres «**after care**».

IN CARE:

- a) **Promouvoir la participation et l'autogestion** dans le cadre des prestations d'aide à la jeunesse stationnaires, avec pour but de mieux développer le sens de l'autodétermination. A titre d'exemple, citons le concept de participation de la Fondation Borel à Dombresson.¹²
- b) **Penser le placement à partir de la fin** et adapter les structures et processus d'accueil en suivant cette logique. Une assistance professionnelle visant à ce que les care leavers réussissent leur transition vers l'indépendance commence dès le moment du placement («le départ se prépare dès l'entrée»). Il s'agit notamment de nourrir des **contacts hors institution**, de mettre en place et d'utiliser des **ressources sociales** et d'**encourager et promouvoir** chaque jeune individuellement pour lui donner les clés du développement personnel et de la **meilleure formation scolaire possible**^{BB}. Voici encore d'autres mesures: **planifier les transitions en amont** et y inclure des scénarios de transition dans une **perspective à long terme**^{CC}; élaborer des **modèles à paliers progressifs** incitant les jeunes à prendre petit à petit de nouvelles responsabilités et à acquérir des compétences clés pour gagner en autonomie; mettre en place une coordination **ad hoc et globale** entre l'aide stationnaire à la jeunesse et les offres destinées aux jeunes adultes (cf. aussi «infrastructure en réseau» ci-avant).

AFTER CARE:

- c) Permettre des **possibilités de retour**. Dans le système actuel, un retour temporaire au sein de l'institution ou de la famille d'accueil n'est en principe pas prévu. Cette option pourrait pourtant contribuer à rétablir la stabilité en période de crise et à ouvrir de nouvelles perspectives.
- d) Offres de **suivi continu**¹³: en Suisse, quelques institutions proposent déjà un tel suivi assuré au-delà de la en charge. Pour en bénéficier, une indication et une garantie de paiement sont requises. Les offres de suivi continu se distinguent de par la durée, le type d'assistance et les thématiques mises en avant. Elles ont en commun le fait de n'être accordées que directement après le placement et d'être payantes. Pour des care leavers majeurs, la plupart des cantons ne prévoient aucun financement pour un suivi continu. Pour développer ces offres, il convient de s'orienter à ce qui se fait en matière d'accompagnement transitoire (voir point suivant) afin de mieux répondre aux besoins des care leavers.

¹¹ Pour financer de telles prestations, il est sans doute possible de solliciter des fondations.

¹² Une intervention proposée dans le cadre du colloque Integras 2020 est disponible sur https://www.integras.ch/images/pdf/servicemenu/tagungen/plattform-fremdplatzierung/Referate_Plattform_2020/3_Fondation-F-L-Borel_Referat.pdf (en all.)

¹³ Nous utilisons ici le terme «suivi continu» dans un but de standardisation et le distinguons de l'expression «accompagnement transitoire» (point e). Ce «suivi continu» désigne les prestations décrites au point d. Dans certaines institutions, le terme «suivi continu» («Nachbetreuung») désigne des prestations de type «accompagnement transitoire» («Übergangsbegleitung») selon notre nomenclature.

e) Elaborer des offres d'**accompagnement transitoire** («Übergangsbegleitung» en allemand). Ces offres reposent sur le constat que les problèmes et besoins d'assistance peuvent tout à fait se manifester un certain temps après que les care leavers aient quitté leur foyer d'accueil. On peut imaginer différentes formes de prestations suivant si les personnes de référence ou institutions compétentes jusqu'au départ proposent un soutien continu ou s'il s'agit plutôt de conseiller les care leavers dans un cadre ambulatoire. Certains prestataires contactent activement leurs anciennes et anciens protégés, alors que dans d'autres cas, c'est aux care leavers de se manifester.

Idéalement, les prestations devraient présenter les qualités suivantes:

- être faciles d'accès et adaptées aux besoins.
- être facultatives et gratuites pour les care leavers.
- être accessibles même après une coupure, donc quelque temps après la fin du placement extrafamilial.
- être globales, donc couvrir tous les domaines de vie des jeunes et tenir compte des interdépendances.
- être accessibles sans indication officielle et sans garantie de paiement par une institution de référence.
- dans l'idéal, une personne de référence individuelle assure le suivi à plus long terme et coordonne tout soutien formel et informel.

Des exemples de ce genre d'offres de conseil et d'assistance se trouvent dans le concept d'accompagnement transitoire [Übergangsbegleitung](#)¹⁴ de la Fondation zkj, qui a été repris et adapté par l'institution socio-éducative Jugenddorf à Knutwil et par le foyer Wohnheim à Varnbühl.¹⁵

Champ de développement 4

Garantir des perspectives de formation

Afin de garantir des perspectives de formation, des efforts sont nécessaires à plusieurs niveaux:

- a) Dans l'aide stationnaire, mais aussi après: **soutien et encouragement pour accéder à des voies éducatives formelles et informelles** et pour atteindre le **meilleur niveau éducatif possible**.
- b) Création de **structures de coopération** entre les offres stationnaires de l'aide à la jeunesse ou les centres de référence et les organisations du domaine de la formation et de l'emploi de jeunes adultes. On améliorerait ainsi la facilité d'accès, la cohérence entre les prestations et la compréhension des besoins des care leavers.
- c) Créer des **voies de formation professionnelle** pour care leavers. Elles devraient être disponibles seulement quelque temps après le départ de l'institution ou de la famille d'accueil afin de tenir compte des «slow tracks» (cf. chapitre 2.4). Idéalement, le type de logement devrait être adapté à la situation d'une jeune personne en formation.^{16;DD}

¹⁴ <https://www.zkj.ch/angebote/uebergangsbegleitung/> (en all.)

¹⁵ De plus amples informations sur ces offres sont disponibles sur le site internet [leaving-care.ch](#), rubrique «Wissen/Angebote» (en all.)

¹⁶ C'est ce qui ressort aussi d'une évaluation dans le projet «Devenir adulte en étant bien accompagné»: «Pour de jeunes personnes confrontées à de multiples problèmes, il devrait y avoir davantage d'offres qui prévoient un logement en adéquation avec le développement de perspectives professionnelles.» (Sievers 2018: 9 – notre traduction)

Champ de développement 5

Offrir des moyens financiers et techniques favorisant l'autogestion des care leavers

Ce champ de développement concerne l'organisation autogérée des care leavers (réseaux de care leavers) ainsi que des enfants et des jeunes placés en institution ou en famille d'accueil (cf. aussi point 3a). Echange d'expérience, soutien, occupation du temps libre ou encore défense d'intérêts: les réseaux de care leavers peuvent remplir différentes fonctions.¹⁷ Les care leavers savent mieux faire valoir leurs intérêts et leurs droits s'ils s'organisent collectivement. Ils prennent aussi la mesure de leur propre influence.^{EE} Il faut dès lors encourager le travail de lobbying des care leavers, l'enjeu étant la reconnaissance sociale de leur situation et de leurs droits.

En Suisse, le réseautage entre care leavers se fait par le biais du réseau careleaver.ch¹⁸ (Zurich), du réseau [Care Leaver Netzwerk Region Basel](https://www.careleaver-info.ch)¹⁹ et du projet [Kubo](https://www.maxkohler-stiftung.ch/de/was-wir-foerdern/projekte-a-z/stiftung-you-count/projekt-kubo)²⁰ (Oberland bernois).

Champ de développement 6

Rendre accessible et partager les connaissances et informations

Voici des sources et des destinataires potentiels de savoir et d'informations:

- a) **Outils en ligne pour care leavers:** outre les services généralistes de conseil en ligne (aide en ligne, web-chats), il existe aussi des sites et des outils spécifiquement dédiés aux care leavers. A titre d'exemple, en Suisse, citons l'initiative [Endlich 18!](https://www.pa-ch.ch/pflegekinder-endlich-18-und-jetzt/)²¹ de l'organisation PACH, le portail d'information [Informationspool](https://www.careleaver-info.ch/informationspool/)²² du Réseau de care leavers de la région de Bâle ainsi que le portail [Care Leaver*innen](https://leaving-care.ch/care-leaver)²³ du Centre de compétences Leaving Care.
- b) **Outils d'information dédiés à la situation et au vécu** des care leavers, destinés à toute personne intéressée à faire connaître la situation, les expériences et les attentes des care leavers et susceptible de provoquer un déclic politique et social²⁴.
- c) Répertoire et **partager les connaissances, les instruments de recherche et les outils pratiques** du domaine du leaving care à l'attention d'un public professionnel ou scientifique ainsi que de parents d'accueil. Des colloques et autres manifestations liées à des projets sont organisés en Suisse. Le Centre de compétences Leaving Care cartographie les offres pour care leavers et met de plus amples informations à disposition sur son site leaving-care.ch.

¹⁷ A titre d'exemple, un réseau qui couvre ces domaines est l'association Careleaver e.V. en Allemagne (careleaver.de)

¹⁸ <https://careleaver.ch> (en all.)

¹⁹ Réseau de care leavers de la région de Bâle – <https://www.careleaver-info.ch> (en all.)

²⁰ <http://www.maxkohler-stiftung.ch/de/was-wir-foerdern/projekte-a-z/stiftung-you-count/projekt-kubo> (en all.)

²¹ «Enfin 18 ans!» – <https://pa-ch.ch/pflegekinder-endlich-18-und-jetzt/> (en all.)

²² <https://www.careleaver-info.ch/informationspool/> (en all.)

²³ <https://leaving-care.ch/care-leaver> (en all.)

²⁴ L'exemple du Canada le montre bien: lors d'une campagne réalisée en 2011, des enfants et des jeunes ont constitué un groupe de travail avec le centre de médiation de l'Ontario. Ce groupe a lancé un appel: tous les enfants et jeunes au bénéfice d'aides stationnaires ainsi que les care leavers étaient invités à rendre compte de dysfonctionnements dans le passage à l'âge adulte par de brefs comptes-rendus. C'est ainsi que le rapport «My Real Life Book. Report from the Youth Leaving Care Hearings» a vu le jour (cf. Provincial Advocate for Children and Youth 2012b; in Sievers et al. 2018: 188). Dans la foulée, le parlement a décidé en 2013 de plusieurs modifications de la législation en rapport avec les care leavers.

4 Conclusion

Dans notre société actuelle, la transition vers l'indépendance est exigeante pour les jeunes. Pour franchir les diverses étapes et faire face aux crises qui surviennent durant cette phase de vie, un soutien social et des ressources personnelles, sociales et matérielles sont essentiels. Les care leavers sont moins bien positionnés pour réussir ce passage à l'âge adulte et sont structurellement désavantagés: le système suisse d'aide à l'enfance et à la jeunesse les laisse partir trop tôt, ne leur laisse aucune option de retour et les confronte à d'importantes transitions en parallèle. Les care leavers n'ont souvent pas la possibilité d'expérimenter telle ou telle voie, d'organiser les transitions de manière flexible et d'acquérir les compétences clés progressivement et avec un soutien ciblé. S'ajoute à cela qu'ils sont moins bien armés pour cette difficile course d'obstacle que les jeunes ayant grandi dans leurs familles d'origine. Les care leavers manquent souvent de personnes ressources fiables, de réseaux sociaux, d'argent, de qualifications, d'un logement convenable et de compétences du quotidien. En résultent des besoins d'assistance différents auxquels notre société et notre système social se doit de trouver des réponses appropriées.

Aujourd'hui, la recherche sur la situation des care leavers a fait un grand pas en avant. En Suisse, on observe une prise de conscience progressive de la situation et des besoins des care leavers. Quelques offres et projets par et pour les care leavers ont vu le jour et des réglementations juridiques donnant lieu à de meilleures prestations de soutien ont été mises en œuvre. Les travaux avancent également dans certains des champs de développement décrits plus haut. Et pourtant, il reste beaucoup à faire! Pour assurer l'égalité des chances à tous care leavers dans leur cheminement vers l'indépendance, il faut des formes de soutien gratuites et adaptées, qui soient accessibles facilement et disponibles dans tout le pays. Celles-ci doivent être variées et adaptées aux besoins des care leavers et au cadre institutionnel, légal et régional respectif. Les bases juridiques doivent être adaptées aussi. Les parcours de vie et d'éducation ainsi que les besoins en matière de formation doivent être mieux connus. Enfin, il faut trouver de nouvelles idées et se donner les moyens pour les réaliser.

Que ce soit pour de plus amples informations, des demandes de soutien ou un échange, le Centre de compétences Leaving Care leaving-care.ch se tient volontiers à disposition.

Argumentaire Leaving Care
Version 1.0

Berne, mars 2020
Marie-Thérèse Hofer, Beatrice Knecht Krüger, Natascha Marty

Centre de compétences Leaving Care
Zieglerstrasse 53
3000 Berne 14
T +41 (0)31 385 33 16
info@leaving-care.ch

Annexe

Projets de recherche et pratiques, initiatives de care leavers

Au cours des dernières années, plusieurs projets pratiques et de recherche²⁵ suivant des approches différentes ont été lancés pour et avec des care leavers. Nous les décrivons ci-après dans l'ordre chronologique:

Dans le cadre du projet [Nachbetreuung](#)^{26;FF} (2013-2018) portant sur le suivi continu, des conseils et soutiens ont été proposés à des jeunes et à des jeunes adultes sortant d'une institution de la Fondation zkj (Stiftung Zürcher Kinder- und Jugendheime), que ce soit pour aborder des problèmes du quotidien ou des questions de formation et d'insertion professionnelle. Il s'agit d'une offre de suivi post-prise en charge facultative et gratuite pour les jeunes, le but étant de garantir la durabilité des mesures d'éducation et de formation. Les care leavers pouvaient annoncer eux-mêmes leur besoin d'assistance auprès des responsables du projet ou de leur personne de référence. Par ailleurs, les jeunes étaient à plusieurs reprises contactés activement par leurs anciennes référentes et référents après la fin de leur accueil et recevaient des propositions de soutien. Cette formule a fait ses preuves dans la pratique et répond à un besoin. A la fin du projet, ce type de suivi continu a donc été implémenté dans l'offre de la Fondation zkj, qui est systématiquement proposée dans 16 institutions en guise d'accompagnement transitoire [Übergangsbegleitung](#)²⁷. D'autres organisations se sont inspirées de ce modèle pratique pour mettre au point des offres de soutien similaires, ainsi dans l'institution socio-éducative [Jugenddorf](#) à Knutwil²⁸ et au foyer [Wohnheim](#) à Varnbuel²⁹.

L'objectif du projet pilote «[Grandir En Foyer: quels enseignements tirer de l'expérience?](#) (JAEL-GEF)»³⁰ (2017-2024), porté par la Clinique psychiatrique universitaire de Bâle et les universités de Bâle et Ulm, est d'observer les différents développements d'enfants et de jeunes placés en accueil extrafamilial. Entre 2007 et 2012, 592 enfants, adolescentes et adolescents provenant de plus de 60 établissements socio-éducatifs de Suisse allemande et latine avaient été interrogés dans le cadre du projet «[Recherche-pilote pour l'Évaluation et l'atteinte d'Objectifs dans le cadre de mesures de placement](#) (MAZ.-REO)»³¹. Après une dizaine d'année, ils sont maintenant recontactés en tant que jeunes adultes et questionnés sur leur situation de vie actuelle. Les membres du groupe de recherche JAEL-GEF comptent en tirer des enseignements pour améliorer les pratiques à venir. La conception de l'étude permet d'une part de décrire l'évolution des transitions vers l'âge adulte et d'autre part d'entrevoir comment les enfants et les jeunes avaient vécu leurs années d'accueil extrafamilial à l'époque.

Le projet de recherche et développement participatif de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), «[Care Leaver erforschen Leaving Care](#)»³² (2017-2020), est réalisé

²⁵ Une liste des projets pratiques et de recherche se trouve sur <https://leaving-care.ch/projekteundforschung>

²⁶ Le projet «Nachbetreuung» est décrit dans les pages 14 – 17 du rapport d'activités 2015 de la Fondation zkj. https://www.zkj.ch/fileadmin/user_upload/pdf/pdf-file_2015.pdf (en all.)

²⁷ Concept «Übergangsbegleitung» – <https://www.zkj.ch/angebote/uebergangsbegleitung/> (en all.)

²⁸ <https://www.jugenddorf.ch> (en all.)

²⁹ <http://www.varnbuel.ch> (en all.)

³⁰ http://www.jael-portal.ch/fr/jael_fr/

³¹ «Modellversuch Abklärung und Zielerreichung (MAZ.)» –

<https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/sicherheit/smv/modellversuche/evaluationsberichte.html#044ed511-0d20-4340-bf11-7e5b5dac0615-box-content> (en all.)

³² «Le leaving care étudié par les care leavers» – <https://irf.fhnw.ch/handle/11654/29580> (en all.)

conjointement avec des care leavers et des personnes ressources concernées. Sont analysés les besoins de soutien ainsi que les offres de soutien informelles et formelles. Les résultats de l'étude montrent la nécessité d'un accès aisé aux informations et au conseil durant la transition vers l'indépendance. L'importance d'avoir un réseau est également soulignée. Le projet pilote «[Care Leaver Netzwerk Region Basel](#)»³³, porté par l'orphelinat bourgeois de Bâle et la Haute école de travail social de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, évalue et développe des perspectives avec des care leavers, par exemple en matière de «peer consulting», de sites internet et de réseautage.

Le département du travail social de la Haute école spécialisée de sciences appliquées de Zurich (ZHAW) a lancé l'étude «[Übergang in die Selbständigkeit: Pflegekinder wirken mit!](#)»³⁴ (2017-2020). Pour ce projet de recherche et développement participatif, des enfants (ayant été) placés sont sollicités en qualité d'expertes et d'experts de leur vécu. Sur la base de leurs besoins et avec leur implication, de nouvelles offres et projets facilitant le passage à l'indépendance sont élaborés. Le projet doit contribuer à ce que les enfants placés puissent participer activement à la planification et à l'orientation de leur avenir une fois la majorité atteinte et à ce qu'ils bénéficient d'un soutien correspondant à leurs besoins. Sur la base de leurs besoins, et en les associant aux travaux, de nouvelles offres et projets facilitant leur transition vers l'indépendance ont pu voir le jour. Le projet «[Take Off - ein Mentoring-Projekt für Care Leaver](#)»³⁵ est directement issu de ce travail de recherche.

Dans le cadre du projet «[Berufliche Integration von Care Leavern in der Schweiz](#)»³⁶ (2018-2020), le département de travail social de la ZHAW se penche aussi sur l'insertion professionnelle des care leavers en Suisse. Le but de ce projet est de contribuer à promouvoir l'insertion professionnelle des care leavers. Le projet comprend aussi bien des travaux de recherche que des travaux liés à la mise en œuvre (interviews avec le personnel d'encadrement dans les foyers, avec des éducatrices et éducateurs responsables; court-métrage, offre de formation continue pour le corps enseignant des écoles professionnelles).

Dans le projet «[kubo](#)»³⁷ de la fondation YOU COUNT, l'objectif est de constituer une offre qui donne aux care leavers et à leurs familles de l'espace, du temps et du soutien durant la phase de transition. Au programme, on trouve des offres faciles d'accès et de courte durée, par exemple des réunions, des espaces de rencontre ouverts, des ateliers, des consultations et des séances d'information. Le but est de soutenir et d'accompagner les care leavers et leurs familles pendant ce processus exigeant.

³³ Réseau de care leavers de la région de Bâle – <https://www.waisenhaus-basel.ch/care-leaver.html> (en all.)

³⁴ «Passage à l'indépendance: de la participation des enfants placés» – https://www.zhaw.ch/no_cache/de/forschung/forschungsdatenbank/projektdetail/projektid/1500/ (en all.)

³⁵ «Take Off, un projet de mentorat pour care leavers» <https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/news-detail/event-news/take-off-ein-neues-mentoring-projekt-fuer-care-leaver/> (en all.)

³⁶ «Insertion professionnelle des care leavers en Suisse» – https://www.zhaw.ch/no_cache/de/forschung/forschungsdatenbank/projektdetail/projektid/2094/ (en all.)

³⁷ <https://www.maxkohler-stiftung.ch/de/was-wir-foerdern/projekte-a-z/stiftung-you-count/projekt-kubo/> (en all.)

Bibliographie

- Arnone, J. M. (2014). Adolescents May Be Older Than We Think: Today 25 Is the New 18, or Is It? *International Journal of Celiac Disease*, 2(2), p. 47–48 URL: <https://doi.org/10.12691/ijcd-2-2-4> (dernier accès: 21.03.20)
- Biehal, N./Clayden, J./Stein, M./Wade, J. (1995). *Moving On: Young people and leaving care schemes*. HMSO.
- Böhnisch, L./Lenz, K./Schröer, W. (2009): *Sozialisation und Bewältigung*. Weinheim und München: Juventa
- Bronsard, G./Alessandrini, M./Fond, G./Loundou, A./Auquier, P./Tordjman, S./Boyer, L. (2016). The prevalence of mental disorders among children and adolescents in the child welfare system: A systematic review and meta-analysis. *Medicine*, 7(95), p. 1–17.
- Courtney, M. E./Dworsky, A./Brown, A./Colleen, C./Love, K./Vorhies, V. (2011). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 26*. Chapin Hall at the University of Chicago.
- Courtney, M. E./Dworsky, A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the U.S.A. in: *Child and Family Social Work*, 11, p. 209–219.
- Faltermeier, J. (2017). *Care Leaver—Erfolgreiche nachstationäre Begleitung junger Menschen*. IgF/auto-édition.
- Freymond, C. (2016). Départ des enfants du foyer parental; in: *Newsletter Démos. Informations démographiques*. Office fédéral de la statistique. (2), p. 4–6.
- Gérard, Gomera (2015). Austritt – und wie weiter? Das Projekt Nachbetreuung. In: *Stiftung Zürcher Kinder- und Jugendheime. Geschäftsbericht*, p. 14-16
- Göbel, S./Karl, U./Lunz, M./Peters, U./Zeller, M. (Hrsg.). (2019). *Wege junger Menschen aus Heimen und Pflegefamilien: Agency in schwierigen Übergängen*. Beltz Juventa.
- Internationale Arbeitsgemeinschaft für Jugendfragen. (2014). *Schlussfolgerung der 19. Tagung der IAGJ 2014: Care Leaver: Verantwortung der Kinder- und Jugendhilfe für junge Erwachsene, die in öffentlicher Verantwortung aufgewachsen sind – Pädagogik, Strukturen und Politik*.
- Karl, U./Göbel, S./Lunz, M./Herdtle, A.-M. (2019). Agency und Transitionen Einleitende Überlegungen und theoretische Annäherungen aus relationaler Perspektive. In: Göbel, S./Karl, U./Lunz, M./Peters, U./Zeller, M. (Hrsg.). (2019). *Wege junger Menschen aus Heimen und Pflegefamilien: Agency in schwierigen Übergängen*. Beltz Juventa, p. 9-30
- Karl, U./Göbel, S./Herdtle, A.-M./Lunz, M./Peters, U. (2018). «Leaving Care» als institutionalisierte Statuspassage und Übergangskonstellation. *sozialmagazin*, 43 (7–8), p. 6–13.
- Mangold, K./Rein, A. (2014). Formale Bildung als Ressource für Care Leaver in Übergängen ins Erwachsensein? In: *Forum Erziehungshilfen*, 20. Jg. (3), p. 141–146
- Mendes, P./Moslehuddin, B. (2006). From dependence to interdependence: Towards better outcomes for young people leaving state care. In: *Child Abuse Review*, 15(2), p. 110–126.
- Nüsken, D. (2015). Erwachsen werden ohne öffentliche Verantwortung? Hilfen für junge Volljährige und Care Leaver im Blick. *Jugendhilfe-aktuell*, 2, p. 8–11.
- Peters, U./Zeller, M. (2020). Leaving Care und Agency—Internationale Forschungszugänge, Konzepte und Erkenntnisse. Göbel, S./Karl, U./Lunz, M./Peters, U./Zeller, M. (Hrsg.). *Wege junger Menschen aus Heimen und Pflegefamilien: Agency in schwierigen Übergängen*. Beltz Juventa, p. 32–50
- Standards Quality4Children pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europa. URL: www.integras.ch/images/pdf/themenmenu/kinderrechte/qualityforchildren/Standards_Q4CH_CH_Version_fr.pdf (dernier accès: 21.03.20)

Rein, A. (2018). Leaving Care in der Schweiz. sozialmagazin, 43 (7-8), p. 78–81.

Sievers, B./Thomas, S./Zeller, M. (2018). Jugendhilfe - und dann? Zur Gestaltung der Übergänge junger Erwachsener aus stationären Erziehungshilfen: ein Arbeitsbuch (3. Auflage). Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen. 3. Auflage.

Sievers, B. (2018). Erste Ergebnisse der Projektarbeit und Befragung von Care Leavern in der Jugend- und Wohnungslosenhilfe in Karlsruhe. Projekt «Gut begleitet ins Erwachsenenleben». Übergangsmanagement in und nach stationären Hilfen. Entwicklung und Transfers. Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen e.V. und Stiftung Universität Hildesheim.

Schaffner, D./Rein, A./Ahmed, S. (2019). Beratung und Unterstützung im Übergang ins Erwachsenenalter. In Soziale Innovation. Forschung und Entwicklung, p. 24–26

Schaffner, D. (2017, Januar 24). Übergänge von Care Leavern – auch ein Thema in der Schweiz? Fachtagung Fremdunterbringung - Übergangsbegleitung: roots to grow and wings to fly, Bern. URL: https://www.integras.ch/images/_pdf/servicemenu/tagungen/plattform-fremdplatzierung/Referate_Plattform_2017/Tagung_Fremdplatzierung_Referat_Schaffner_28.02.2017.pdf (dernier accès: 21.03.20)

Schmid, M./Kölch, M./Fegert, J./Schmeck, K. (2013). Modellversuch zur Abklärung und Zielerreichung in stationären Massnahmen. Abschlussbericht für den Fachausschuss für die Modellversuche und das Bundesamt für Justiz. Universitätsklinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie/ Psychotherapie, Ulm; Kinder- und Jugendpsychiatrische Klinik Basel.

Schröer, W. (2015). Wie viel Jugend lässt die Jugendhilfe zu?...das Beispiel Care Leaver. In: Jugendhilfe-aktuell, 2.2015, p. 12-15 URL: <https://www.lwl.org/lja-download/pdf/Jugendhilfe-aktuell-2-2015.pdf> (dernier accès: 21.03.20)

Schröer, W. (2004): Befreiung aus dem Moratorium? Zur Entgrenzung von Jugend. In: Lenz, KW./Schröer, W. (Hrsg.): Entgrenzte Lebensbewältigung. Jugend, Geschlecht und Jugendhilfe. Weinheim und München: Beltz Juventa, p. 19–74.

Thomas, S. (2016). Leaving Care – ein strukturell bedingtes biografisches Risiko. In: netz fachzeitschrift Pflegekinder und Kinderschutz, 3, p. 26–28.

Thomas, S. (2015). Care Leaver auf dem Weg in ein eigenständiges Leben. Übergänge aus stationären Erziehungshilfen kreativ denken und begleiten. In: Jugendhilfe-aktuell, 2, p. 20–23

Convention de l'Unicef relative aux droits de l'enfant. URL: https://www.unicef.ch/sites/default/files/2018-08/un-kinderrechtskonvention_fr.pdf (dernier accès: 21.03.20)

Walther, A./Stauber, B. (2007). Übergänge in Lebenslauf und Biographie. Vergesellschaftung und Modernisierung aus subjektorientierter Perspektive. In: Stauber, B./Pohl, A./Walther, A. Subjektorientierte Übergangsforschung. Rekonstruktion und Unterstützung biografischer Übergänge junger Erwachsener. Juventa, p. 19–40

Werner, K. (2016). Pflegekinder im Übergang in die Volljährigkeit. In: netz fachzeitschrift Pflegekinder und Kinderschutz, 3, p. 9–12.

Zeller, M./Köngeter, S. (2018). Internationale Inspirationen und transnationale Dynamiken Sozialer Arbeit mit Care Leaver_innen. In: sozialmagazin, 43 (7–8), p. 14–23

Zeller, M. (2015). Bildungschancen für Care Leaver sichern! In: Jugendhilfe-aktuell, 2, p. 26–27. URL: <https://www.lwl.org/lja-download/pdf/Jugendhilfe-aktuell-2-2015.pdf> (dernier accès: 21.03.20)

Notes de fin

- ^A Böhnisch/Lenz/Schröer 2009, cit. in Schröer 2015: 12. *ainsi que* Schröer 2004, cit. in Göbel et al. 2019: 19
- ^B Schröer 2015: 13
- ^C Freymond, C. (2016). 4-6.
- ^D Arnon, J. M. 2014 cit. in Nüsken 2015: 10.
- ^E Walther/Stauber 2007: 19-40 *ainsi que* Karl et al 2019: 18
- ^F Rein 2018: 80
- ^G Karl et al. 2018: 9
- ^H Schröer 2015: 14
- ^I Thomas 2016: 26
- ^J Schröer, 2015: 15
- ^K Schmid et al 2013 *ainsi que* Bronsard et al 2016: 1-17
- ^L cf. aussi Courtney/Dworsky 2006 *ainsi que* Courtney et al 2011
- ^M Mendes 2010, cit. in Thomas 2015: 20
- ^N Schröer 2015: 14
- ^O Courtney et al. 2011, cit. in Schröer 2015: 11; Peters/Zeller 2019: 42; Thomas 2016: 28
- ^P Thomas 2015: 21-23 *ainsi que* Thomas 2016: 26-28
- ^Q Sieverss/Thomas/Zeller 2018: 166-170
- ^R Mangold/Rein 2014 *ainsi que* Sievers et al 2018: 56ss.
- ^S Biehal et al 1995
- ^T cf. Rein 2018; Schaffner et al 2019; Schaffner 2017
- ^U Nüsken 2015: 9
- ^V Arnone 2014: 48
- ^W IAGJ 2014
- ^X Schröer 2015: 14
- ^Y Zeller/Köngeter 2018: 16
- ^Z Zeller/Köngeter 2018: 18
- ^{AA} cf. aussi Faltermeier 2017: 44
- ^{BB} cf. aussi Schaffner 2017: 7
- ^{CC} cf. *ibid.*
- ^{DD} Sievers 2018: 9
- ^{EE} Sievers et al 2018: 187
- ^{FF} Gérard 2015: 14-16